



Texte "Action",

CAA du Snes-FSU

Lille le 24 novembre 2023

1) CONTEXTE

Cette CAA est la première depuis l'attentat d'Arras, perpétré par un terroriste islamiste qui s'en est pris à la l'École publique et laïque, au creuset républicain de la démocratie et de la tolérance.

Toutes nos pensées vont aux proches de Dominique Bernard, au professeur d'EPS et aux deux agents de la Région grièvement blessés. Nous adressons également tout notre soutien à l'ensemble de la communauté éducative de la cité scolaire Gambetta-Carnot.

Concernant la sécurisation des établissements, nous appelons à généraliser et réunir les CHS dans tous les établissements, y compris par la voie réglementaire afin que les débats s'engagent entre les personnels.

La réunion entre des élus locaux (départementaux pour les collèges et régionaux pour les lycées) et le ministre de l'éducation nationale n'a donné qu'un écho limité alors que de nombreux collègues souhaitent des réponses techniques et humaines de sécurisation au sein de leur établissement.

Dans le Pas-de-Calais, 262 communes sont durement touchées et entre 6000 et 10000 habitations selon les estimations de la Préfecture. Le SNES-FSU salue l'engagement des agent·es public·ques qui sont mobilisés pour faire face à cette crise, en particulier celles et ceux des SDIS et des communes touchées par les inondations.

Des écoles, collèges et lycées, des services publics sont hors service ainsi que des entreprises et exploitations agricoles, sans oublier les routes et nombre d'infrastructures.

Au-delà des manifestations symboliques de soutien, c'est d'actes dont les populations ont besoin.

Le SNES-FSU se félicite de la dotation d'un fonds social exceptionnel pour les élèves du 1^{er} et du second degré.

Quinze jours après le début des événements, des élèves n'ont toujours pas accès à leur collège ou leur lycée. La région des Hauts-de-France a tardé à prendre en compte la nécessité de changer les trajets de ramassage scolaire, renvoyant les établissements et les familles vers les prestataires. Pour le SNES-FSU, c'est à la région de prendre ses responsabilités pour le Service Public d'Éducation, et en particulier pour le transport scolaire qui est de sa responsabilité.

Dans un contexte difficile (contexte international, attaques contre l'éducation nationale, climat), le gouvernement exacerbe les divisions, voire les instrumentalise pour des raisons de politique politicienne ; c'est indigne car les sujets sont graves et des hommes et des femmes souffrent, voire meurent, victimes du terrorisme, du dérèglement du climat alors qu'ils et elles n'aspirent qu'à vivre en paix.

Le Snes avec la FSU continue de condamner l'antisémitisme. Il dénonce son instrumentalisation par le gouvernement qui, loin de lutter efficacement contre ce fléau, réhabilite des figures antisémites en donnant au Rassemblement National l'occasion d'apparaître comme un parti qui défend la communauté juive de France,

alors même que ce parti plonge ses racines dans la collaboration et qu'il n'a pas rompu avec son passé raciste.

Concernant la guerre menée par Israël dans la bande de Gaza, en représailles aux actes de terreur menés par le Hamas le 7 octobre, la section académique confirme son soutien à la position et aux revendications exprimées par la FSU : tous les otages doivent être libérés, les massacres de civils palestiniens doivent cesser, et pour cela un cessez-le-feu doit être immédiatement proclamé, le blocus levé. Une paix juste et durable ne pourra être obtenue que par la reconnaissance de l'État de Palestine, l'arrêt de la colonisation et le démantèlement des colonies, la fin de l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza et la garantie de la sécurité de l'État d'Israël.

Les attaques multiples contre la Fonction Publique et l'Éducation Nationale, viennent contredire, dans les faits, les belles paroles de reconnaissance et de soutien entendues après l'assassinat de notre collègue Dominique Bernard. Ce sont des améliorations concrètes et non de mots dont les collègues ont besoin.

2) FONCTION PUBLIQUE

Pour la fonction publique, le ministre Guerini vient de soumettre un accord de méthode sur l'agenda social ; il s'agit d'une stratégie pour affaiblir le cadre du dialogue social afin de faire passer des projets délétères pour la Fonction Publique comme par exemple la promotion prétendument "au mérite", conçue comme un principe hiérarchique, arbitraire, excluant en réalité toute forme de justice en réalité. Après la loi TFP de 2019, le risque est grand de voir un nouveau coup porté aux services publics et aux statuts, afin d'affaiblir le syndicalisme qui est parvenu à organiser une résistance sociale historique au printemps. Même affaibli par l'absence de majorité absolue à l'Assemblée, le pouvoir continue de vouloir imposer sa vision néolibérale de l'égalité et de la justice sociale, cohérente avec Parcoursup et tous les dispositifs de sélection individuelle mis en œuvre depuis 2017.

3) EDUCATION

a) Carrière et Classe exceptionnelle

À cet égard, le projet concernant la carrière et la classe exceptionnelle est révélateur : ce qui se joue, c'est une promotion attribuée dans la plus grande opacité, sans aucun critère transparent et défini et sur les seuls avis des chefs d'établissements et des IPR, non cadrés. Et bien sûr, sans aucun recours possible. Le fait du prince, le règne de l'arbitraire.

Plus largement, il est clair suite aux divers GT du chantier attractivité lancé par G. Attal que le ministère ouvre un projet plus important visant à attaquer le statut par tous les bouts (carrière, formation, concours, évaluation des personnels).

b) Formation initiale

Là encore, plutôt qu'envisager une revalorisation conséquente sans contrepartie et vraiment de nature à résoudre la crise de recrutement, ce qui serait proposé, c'est un concours au cours de la troisième année de licence ; il est à craindre que le ministre Attal veuille créer un double système de concours avec d'une part

l'accès au 1^{er} degré et au collège (prépro ; concours sur année de L3 et sans obligation d'avoir la L3) ; et d'autre part, l'accès après le M2. Un distinguo existerait entre les fonctionnaires stagiaires, seulement en deuxième année et les élèves fonctionnaires la 1ère année.

A ce stade du projet, aucune information sur le cadre de la formation ; il est à craindre qu'elle ne soit plus universitaire, d'autant que nous n'avons pas d'éléments sur le contenu du concours. En l'absence d'éléments de cadrage sur les exigences posées autour du concours et de la formation, le risque de déqualification de nos professions est grand. Le SNES FSU sera particulièrement vigilant quant aux évolutions à venir et ne se fait aucune illusion sur le fait que le premier objectif de cette mesure pour notre ministère serait de justifier auprès de l'opinion publique la faiblesse des salaires, et tenter ainsi de clôturer définitivement ce dossier. Tout cela risque d'aller très vite car les nouveaux lauréats des concours sont prévus pour être dans les établissements à la rentrée 2025.

c) Salaires et pensions, Pacte

On comprend mieux ainsi le refus d'augmenter significativement les salaires dès le milieu de carrière : il s'agit d'adapter la formation initiale, bac + 3, aux salaires et non l'inverse. Des fonctionnaires mal payés et mal formés sont plus malléables ...

Pacte et remplacements de courte durée

Près de 3 mois après la mise en œuvre du Pacte, un premier bilan peut-être fait.

Le Pacte a été lancé comme un outil de communication, destiné à faire croire à l'opinion publique que la question salariale et celle de l'attractivité étaient closes, mais aussi pour accréditer l'idée que la question de la charge de travail n'en était pas une en proposant des missions supplémentaires. Or, à ce jour, le ministère se contente d'afficher qu'un quart des collègues seraient engagé-es, tandis que le rectorat de Lille par exemple, se dit incapable le 20 novembre de produire des chiffres. La campagne résolue engagée par le Snes-FSU aura donc empêché le gouvernement d'afficher un succès politique. Cela légitime d'autant plus notre revendication d'un basculement de l'enveloppe budgétaire sur tous les personnels, sans contrepartie.

Sur le terrain, un certain nombre de collègues ont cru à une nouvelle modalité de rémunération, plus avantageuse, d'autant que le ministère a renoncé à faire signer la lettre de mission et que les premières semaines d'application sont dépourvues des contraintes réglementaires sur le RCD notamment. Bon nombre de celles et ceux qui se sont engagé.es dans des Pactes sans RCD (ce qui est contraire aux textes) risquent de se rendre compte à leurs dépens que les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

En collège, le caractère obligatoire de Devoirs Faits en 6eme a pu aussi encourager à accepter des parts fonctionnelles sans que des contreparties soient exigées pour le moment.

En lycée, la crainte de voir certains projets arrêtés a pu également convaincre.

S'agissant en particulier des RCD, outre qu'ils ne répondent pas aux vrais problèmes de remplacement qui relèvent de la responsabilité du ministère et des rectorats, ils génèrent de nombreux problèmes dans les établissements :

- pressions pour refuser les sorties scolaires, les absences pour convocations administratives, la formation continue etc.

- collègues pactés qui sollicitent les absents pour qu'ils donnent des exercices

- collègues pactés qui se permettent d'intervenir sur des disciplines pour lesquelles ils n'ont pas été formés etc.

Ces RCD sont un véritable outil pour diviser les équipes au détriment des élèves qui en font les frais. Mais globalement, la profession a vu le piège et ne s'y est pas engouffrée.

La création du pacte est un pis-aller quand on sait que des demandes institutionnelles grignotent d'années en années notre face à face pédagogique. En effet, le président de la République prétend s'émouvoir des heures perdues par les élèves, mais oublie que des demandes verticales sont mises en œuvre en lieu et place du temps d'enseignement et renforcent le sentiment d'un travail empêché : des dispositifs, des questionnaires qui servent un souci de communication, quart d'heure lecture par jour, évaluations de 6ème de 4ème sans bilan et instrumentalisées, "formations" laïcité, questionnaires sur le harcèlement, activités dites d'orientation tous azimuts, action présentées comme en faveur du développement durable, formation PSC1, liaison école-collège, action sur les "compétences psycho-sociales" ... Rejeter la faute des heures perdues est une nouvelle marque de mépris à l'endroit des personnels surchargés de demandes verticales.

Pensions / loi bien vieillir

La situation internationale, particulièrement angoissante, ne fait pas oublier les difficultés du quotidien pour une grande majorité de la population et notamment pour les retraité.es. Tel est le constat des organisations du G9, réunies le 13 novembre. L'inflation est toujours là et des enquêtes montrent que ce sont le pouvoir d'achat et l'accès à la santé qui sont les premières préoccupations de la population et tout particulièrement des retraité.es. Aussi est-il nécessaire d'amplifier les mobilisations.

Le 24 octobre 2023, des rassemblements organisés partout en France par le groupe des 9 pour exiger « 10 % d'augmentation de nos pensions et retraites, maintenant ! » ont été un succès, ce qui encourage à continuer à faire signer largement la pétition. Une interpellation des député.es et sénateur.trices est en construction. Emmanuel Macron avait promis une loi « grand âge » lors de son premier quinquennat, en 2018. C'est finalement une proposition à minima de loi "bien vieillir" qui est examinée depuis le lundi 20 novembre à l'Assemblée Nationale.

Pour nous sans financement et il n'y a rien dans le PLFSS qui permette de grandes ambitions ! Les retraité.es dénoncent l'austérité budgétaire à l'opposé des besoins et de nos mandats pour un 100 % Sécu.

d) Métiers

Qu'il s'agisse des "fondamentaux", des évaluations standardisées, des "heures perdues", de la question du redoublement, toute la communication de G. Attal vise à accréditer l'idée que la fameuse "baisse du niveau" pourrait être combattue sans réorientation budgétaire sur les postes, sans remettre en cause la ségrégation et le séparatisme scolaires, sans toucher aux fondements du lycée Blanquer.

Harcèlement en milieu scolaire

Le harcèlement scolaire est un fléau qui marque durablement les victimes. Notre académie a été particulièrement éprouvée par le suicide d'une collégienne en mai dernier. Les personnels de cet établissement ont été soumis à plusieurs semaines de lynchage de certains médias et des réseaux sociaux et ont fait face à de nombreuses menaces et intimidations. Les académies n'ont pas les ressources suffisantes pour faire face à ces événements traumatiques.

Les personnels ne bénéficient pas ou trop tardivement de la protection qui leur est dû et la restauration lorsqu'il y a mise en cause n'est quasi jamais assurée par l'employeur ce qui laisse les personnels dans le désarroi.

Les réponses ministérielles répondaient davantage à la pression médiatique et à l'urgence qu'aux besoins réels des équipes qui souffrent d'un manque criant de personnels dédiés : CPE, AED Psy-EN, AS, infirmières etc. La campagne de lutte contre le harcèlement lancée le 9 novembre ravive les difficultés : les signalements de harcèlement par les élèves et les familles ont explosé, le questionnaire anonyme ne répond pas à l'objectif de repérage des élèves concernés, les ambassadeurs Harcèlement et de proviseur.es vie scolaire harcèlement annoncées ne sont pas opérationnelles et les équipes se sentent seules face à l'ampleur du phénomène. Le Snes-FSU doit continuer à montrer l'absence d'opérationnalité de l'engagement affiché du ministre contre le harcèlement et dialoguer avec les représentants des familles et des représentants lycéens sur le sujet.

Collège

Les évaluations standardisées en collège sont instrumentalisées pour proposer un autre projet d'école, beaucoup plus élitiste ; en effet, tous les travaux des chercheurs montrent que les groupes de niveau sont profitables aux meilleurs mais catastrophiques pour les élèves en difficulté. C'est une vision archaïque du modèle scolaire à laquelle nous renvoie le ministre au détriment des élèves; ce qui fait progresser vraiment les élèves, c'est de diminuer le nombre d'élèves par classe et non de les discriminer. Les classes de niveau posent donc bel et bien la question du modèle de société porté par le service public d'éducation : un modèle élitiste ou un modèle solidaire ?

Par ailleurs, les dotations d'État (globalisées) permettent de moins en moins de financer l'achat de manuels, certains collèges du 62 ayant reçu une dotation voisine de zéro euro. Le désengagement de l'État est patent. Les établissements du conseil départemental du Nord ont entériné les augmentations des prix de ticket restaurant qui ont été imposés en conseil d'administration aux élus qui ont été choqués par leur absence de pouvoir s'y opposer : plus de 25% pour le ticket élève non aidé et plus de 43 % sur le ticket des agents de classe A.

Lycées

L'académie de Lille ne fait pas exception quant à la perception très négative du non-allègement des programmes en spécialités et de l'organisation du baccalauréat qui va solliciter des viviers communs aux épreuves d'EAF, de philosophie, de spécialités, et de GO sur une période très concentrée, ce qui va poser des problèmes de disponibilités des examinateurs, mais aussi de temps de correction amputé. Le stress des collègues de lycée est palpable. Le SNES-FSU de Lille a fait part de cette inquiétude au Comité de Suivi des Examens, le DEC exprimant la même à mots à peine couverts. La construction de mandats "pour un autre lycée" lors du congrès de 2024 reste plus que jamais une priorité pour proposer une alternative satisfaisante à la réforme du lycée général et technologique, et un retour à un baccalauréat basé sur des épreuves terminales, nationales et anonymes notamment.

- La Voie Technologique continue de voir ses effectifs diminuer (sauf en STMG où on constate une stabilisation), et les réorientations entre Voie Générale et Voie Technologique ne semblent pas constituer un phénomène important à ce stade de l'année. La réintroduction d'au moins un enseignement technologique en seconde (sous forme d'option) pour permettre aux élèves d'en découvrir la teneur est nécessaire dans le projet

que nous portons si nous ne voulons pas voir mourir certaines filières technologiques dont même les entreprises disent avoir cruellement besoin !

- en BTS, les militant.es siégeant en Groupe de Travail sur la Carte des Formations redoutent des fermetures de sections ou demi-sections en BTS, surtout sous statut de formation initiale, la Région Hauts de France affichant toujours une volonté sans borne de développer l'apprentissage en Voie Professionnelle et en BTS. Les quelques ouvertures de sections de BTS ne se produisent pratiquement plus que sous statut d'alternance et/ou de public mixé. Dans une académie dont on connaît malheureusement bien les fluctuations de santé économique, il est à craindre que les étudiant.es alternant.es qui ne trouveraient plus de contrat en entreprise dans un contexte plus difficile (comme annoncé par certain.es économistes à court terme) ne se retrouvent mis à la porte d'un système éducatif dont les formations sous statut initial seraient réduites à la portion congrue. C'est un combat national qu'il faut mener, mais particulièrement saillant dans notre académie depuis la délégation de la Carte des Formations professionnelles sous statut scolaire entièrement aux Régions. Par ailleurs, l'explosion d'ouvertures de formations privées du supérieur dans notre académie est également alarmante, surtout en l'absence de réel contrôle de la qualité des enseignements qui y sont dispensés et au vu des effets de Parcoursup qui pousse les bacheliers à contourner ce mode de sélection par l'inscription à ces formations privées qui se vantent à longueur d'affiches d'être "hors Parcoursup". La politique des quotas de bacheliers professionnels et le non-recours de certains établissements à la liste complémentaire créent un nombre important de places vacantes dans certains BTS de notre académie, malgré les difficultés que rencontrent certains bacheliers de VT en IUT mais qui n'osent pas revenir vers les BTS en cours d'année. Stage seconde : le Conseil supérieur de l'éducation du 16 novembre a rendu un avis très largement défavorable (58 contre, 8 pour) sur les stages en entreprise en fin de Seconde. Le SNES-FSU a par ailleurs dénoncé l'offensive du ministère pour imposer le SNU comme possible alternative au stage d'observation. Envoyer 500 000 élèves en entreprise en fin de seconde est impossible : on voit bien la manœuvre qui consiste à imposer le SNU aux non-initiés qui n'ont pas les contacts nécessaires pour un stage en entreprise ou un stage linguistique à l'étranger.

En effet, tous les élèves et les parents ne disposent pas d'un large réseau de connaissances dans le monde du travail, ni d'une aisance à partir à l'étranger, et ne veulent pas forcément que leur enfant aille perdre son temps à jouer le pseudo-soldat dans des structures qui n'offrent que des activités indigentes aux relents de patriotisme mal placé, quand elles ne maltraitent pas carrément les mineurs qu'elles accueillent. Quel autre choix auront ces élèves et parents que de se tourner vers les professeurs principaux pour trouver un stage, enseignants qui ne disposent eux-mêmes pas nécessairement de plus d'outils ni de réseau dans le monde du travail hors-éducation ! Sans parler du temps que cela leur prendra en plus de leur travail habituel et de leur fonction de PP. Ceux-ci devront-ils donc eux-mêmes se tourner vers les DDFPT, la Vie Scolaire et les directions d'établissement pour avoir de l'aide ? Et cela en pleine période de stages en LP et BTS déjà difficiles à organiser ? Cela génère de l'anxiété et un sentiment de dénaturation de la fonction de professeur principal, qui commencent à s'exprimer dans les salles des professeurs, les conseils pédagogiques, et les CA. - dans la Région Hauts de France, et donc notre académie, les budgets des lycées sont eux aussi à la peine : sur 257 lycées publics, 33 se voient allouer une dotation budgétaire inférieure à celle de 2017 ! Les autres ne recevront pas une dotation suffisante pour faire face à tous les coûts, notamment ceux de l'énergie qui, même s'ils ont diminué, restent très élevés. La priorité assumée de la Région est de financer "l'essentiel", ce qui exclue bien souvent le financement d'actions, de crédits ou de matériels pédagogiques. "L'essentiel" des lycées semble désormais être l'hébergement, et non plus la transmission de savoirs ni l'ouverture au monde et à la citoyenneté.

Pendant ce temps, la région distribue des millions de subventions publiques aux groupes industriels et aux formations privées comme par exemple à Dunkerque avec les gigafactories. L'argent public doit d'abord aller aux établissements publics dont elle a la charge.

Réforme du lycée professionnel : la réforme de la voie pro est dénoncée par toutes les organisations syndicales et en particulier le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU. Elles exigent le retrait du projet de réforme Grandjean contre la réforme de la voie pro. Le parcours des élèves serait diminué de 6 semaines de cours. La diversification des parcours va augmenter le nombre de semaine de stage et avançait les épreuves de terminale : une forme de recyclage de l'échec criant du bac Blanc. De plus, la réforme prévoit la réduction de 15% des places de formation actuelles décrétés "non-insérantes" à la rentrée 2026. Le SNES-FSU soutient l'action de l'intersyndicale des lycées professionnels qui appelle à réussir une mobilisation d'ampleur le mardi 12 décembre pour exiger le retrait de cette réforme des lycées pros.

AESH

Le SNES-FSU en première ligne pour les AESH : pour une inclusion réelle et des droits respectés !

Depuis leur instauration en 2019, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) ont dépassé le stade de l'expérimentation, mais la gestion qui en découle *demeure alarmante*, loin de répondre aux attentes initiales. L'idée de favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap et de soutenir les professionnels engagés dans cette mission se heurte à une réalité bien plus complexe. Le constat est alarmant, et le SNES-FSU refuse de rester silencieux face à ces injustices flagrantes.

La gestion des PIAL, loin d'être collaborative, celle-ci reste volontairement opaque et cela est problématique. Cette gestion se voit concentrée entre une ou deux personnes, pilote(s) et/ou coordinateur(s), prenant des décisions sans aucune consultation des acteurs concernés. Cette verticalité engendre une myriade de problèmes dans la gestion du personnel, créant des tensions grandissantes entre les différents professionnels et aboutissant même à des arrêts de travail, entravant ainsi l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le nombre d'élèves attribués à chaque AESH ne cesse d'augmenter, créant une surcharge de travail devenue insoutenable pour bon nombre d'accompagnants-es. Dans les lycées, les heures d'accompagnement diminuent drastiquement, justifiées par une autonomie supposée des élèves, mais sans la moindre concertation avec les équipes éducatives, compromettant ainsi l'inclusion et les réussites de ces élèves.

De surcroît, l'absence de versement de la part variable pour les AESH intervenant en REP+ vient accentuer les difficultés financières et professionnelles de ces personnels déjà trop souvent précarisés.

Si les nouvelles grilles indiciaires et l'augmentation des indemnités de fonctions semblaient être des avancées, la réalité est bien différente. Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat s'avère être un leurre de plus, impactant négativement les AESH les plus fragiles économiquement. Cette prime, censée apporter un soutien financier, affecte ironiquement celles et ceux qui bénéficient de minima sociaux, provoquant ainsi une perte de revenus pour les plus précaires.

Le SNES-FSU se mobilise pour exiger des changements concrets : une gestion transparente des PIAL et plus qu'une simple transformation en Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS). Nous souhaitons une répartition juste des temps d'accompagnement, un respect intégral des droits salariaux et des conditions de travail dignes pour les AESH. L'inclusion ne peut être une simple promesse sur le papier ; elle doit se concrétiser dans les faits pour

tous : élèves et personnels.

Le SNES-FSU appelle à la solidarité et à l'action collective pour une réforme effective et juste du système d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

4) L'EXTRÊME-DROITE A L'ASSAUT DE L'ECOLE ET DES PERSONNELS

Le climat est décidément très lourd pour les personnels : leurs missions et leurs conditions de travail sont déjà dégradées depuis des années par des politiques publiques qui affaiblissent le service public d'éducation. À ces politiques structurelles, il faut désormais ajouter une offensive idéologique lancée par l'extrême-droite et soutenue par les milieux les plus conservateurs.

En effet, des collègues sont attaqués dans le cadre de leurs missions pédagogiques par l'association parents vigilants, émanation du parti d'extrême droite Reconquête, qui est allé jusqu'à organiser un pseudo colloque au Sénat. Plusieurs organisations, à l'initiative du Snes et de la FSU, ont dénoncé l'accueil de ce "réseau" sous les ors de la République, dans un silence assourdissant et insupportable du ministère, face à des procédures d'intimidation, des messages haineux et des incitations à la violence.

Plus généralement, l'extrême-droite fait désormais de l'École publique, laïque et émancipatrice, et des personnels qui la servent, une cible. Une stratégie cohérente est mise en œuvre, consistant d'abord à s'en prendre à certain-es collègues qui ne font que leur travail, puis à médiatiser les attaques pour enfin générer et généraliser, si possible, la crainte par l'intimidation.

Avec la FSU, et dans un cadre intersyndical, le travail collectif contre l'extrême-droite et les interpellations en direction du Ministère de l'Éducation Nationale doivent être poursuivies. Il faut bien sûr, dans ce cadre, continuer à exiger une circulaire qui donnerait un cadre précis et opérationnel aussi bien sur les plans droits et protection des personnels que sur celui de la défense des projets et mise en œuvre des programmes attaqués par l'extrême-droite.

Parallèlement, il est important de faire savoir à la profession que le Snes-FSU dispose d'une structuration nationale qui mutualise l'expertise des différents secteurs et qui permet *in fine* aux S3 d'être en capacité - d'apporter aux collègues, victimes de pressions, le soutien, la protection et la mise en œuvre de leurs droits - d'interpeller l'employeur public quant à la mise en œuvre de ses obligations.

5) Actions

Le Snes-FSU veut construire une mobilisation à la hauteur des attaques multiples contre l'Éducation Nationale, le statut de la fonction publique, et en particulier contre le second degré et son unité : formation initiale, salaires et carrières, autonomie professionnelle.

Cela nécessite une campagne de communication :

- en direction des collègues pour montrer la cohérence des attaques : mettre au pas les personnels pour faire reculer le service public. Un matériel doit être prévu en ce sens, et comportera une attention particulière aux menaces multiformes sur le collègue dont la réforme est engagée.
- en direction de l'opinion publique

Cette campagne doit permettre de déboucher sur une semaine d'action intersyndicale Éducation, avec

plusieurs jours de grève, qui ne pourra convaincre de son efficacité si elle se cantonne à la problématique des effectifs et des suppressions de postes.

Cette campagne doit permettre de montrer la cohérence des attaques et leur sens pour le devenir du 2d degré publique et le sens de nos métiers. Il est important que le calendrier soit connu longtemps à l'avance, et que l'unité la plus large soit recherchée, sans que cela soit un préalable.

Le mot d'ordre doit permettre de dénoncer le projet de société inégalitaire et régressif pour nos métiers qui transpirait des réformes engagées par G Attal.

BAC

Le Snés interpellera solennellement l'inspection générale et le ministère sur le fait que les collègues sont placés dans l'incapacité de traiter l'intégralité des programmes publiés fin septembre, et le risque de choisir des sujets en dehors d'un programme allégé. Un programme limitatif s'impose pour chaque spécialité et doit être communiqué le plus rapidement aux collègues. Dans le cas contraire, ce sont l'IG et le ministère qui porteront seuls la responsabilité de l'échec.

Il n'empêche que le Snés-FSU pourrait inviter les collègues à ne traiter que les points au programme qui étaient exigibles pour les épreuves placées en mars 2023. Réduire le programme, c'est le seul moyen de le traiter sérieusement avec les élèves et de disposer du temps pour préparer le Grand oral.

PSC

Après le soutien de la FSU à l'accord sur le volet prévoyance de la réforme de la PSC dans la FPE, il est nécessaire de produire un matériel militant d'en comprendre la portée pour les actives-actifs comme pour les retraités-es.

Adopté à l'unanimité (26)